



Participez à la recherche • Participez à la recherche • Participez à la recherche • Participez à la recherche

Participez à la recherche

ÉVALUATION DE L'EXPOSITION DES SALARIÉS AUX PARTICULES ÉMISES PAR LES MOTEURS DIESEL : MÉTHODE DE PRÉLÈVEMENT ET D'ANALYSE

Votre entreprise...

- **utilise des engins à moteur diesel et certains de vos salariés réalisent des travaux avec ces engins dans des espaces confinés ou souterrains, conduisent des chariots automoteurs diesel, le plus souvent à l'intérieur d'entrepôts, des motrices ferroviaires... ?**
- **exerce une activité directement en lien avec les moteurs diesel : secteurs de l'entretien des véhicules et de la réparation, du contrôle... ?**
- **emploie des conducteurs d'engins de chantier, de mines et carrières, de tracteurs agricoles et forestiers... ?**
- **emploie des personnels travaillant à proximité d'engins et de véhicules diesel, sur la voie publique, dans les cabines de péage autoroutier, les parkings, les docks maritimes... ?**

Quels sont les objectifs de cette étude ?

Actuellement, les émissions de diesel constituent la première exposition professionnelle à un agent cancérigène avec plus de 700 000 personnes exposées. Les professions concernées sont diverses et le risque d'exposition est d'autant plus élevé lors d'activités réalisées en milieu confiné. L'objet de l'étude est de définir et de valider une méthode performante de prélèvement des émissions particulières des moteurs diesel et d'analyse de leur traceur, le carbone élémentaire. Cette méthode permettra de mesurer l'exposition réelle des travailleurs, d'estimer le risque et, le cas échéant, de les protéger par des mesures de prévention adaptées, dont l'efficacité pourra aussi être évaluée par cette mise au point.

Comment se déroulera l'étude ?

Les personnes en charge de l'étude rencontreront les entreprises souhaitant participer à l'étude pour définir ensemble le cadre de la campagne de mesures qui se déroulera sur une à trois journées, selon la taille et la spécificité de l'entreprise et de son activité. La campagne d'évaluation repose sur des prélèvements de l'atmosphère réalisés en des lieux appropriés et définis avec l'entreprise sur des durées pouvant atteindre 8 heures. Avec l'accord des salariés concernés, au cas par cas, des prélèvements pourront être réalisés pour évaluer des situations d'exposition individuelles en équipant ces personnes de dispositifs de prélèvement. Les techniques utilisées sont prévues pour occasionner le minimum de perturbations aux salariés et à leur activité. Après la campagne de prélèvements, les échantillons seront analysés à l'INRS et un rapport sera adressé à l'entreprise.



L'INRS a besoin de vous

pour développer et valider sur le terrain une technique de prélèvement et d'analyse pour mesurer la concentration dans l'air des lieux de travail des particules émises par les moteurs diesel.

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER ?

Contactez Benoît Oury ou Éric Pelletier,
département Métrologie des polluants
Tél.: 03 83 50 20 00 •
benoit.oury@inrs.fr; eric.pelletier@inrs.fr
INRS, rue du Morvan, CS 60027 •
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex